



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/14418
26 mars 1981

ORIGINAL : FRANCAIS/ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 MARS 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE TUNISIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une lettre de l'Observateur
permanent de l'Organisation de libération de la Palestine.

Je vous prie de la faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint

Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) Ali TEKAIA

Lettre datée du 17 mars 1981, adressée au Secrétaire général par
l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la
Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Président Yasser Arafat, j'attire votre attention sur les récentes tentatives faites par les Israéliens pour consolider leur présence illégale sur les terres palestiniennes occupées. Deux prétendues administrations locales ont été créées à Maale Ephraïm, au nord de Jéricho ainsi qu'à Ariel et Elkana. Des entités analogues doivent bientôt être mises en place à Kiryat Arba, juste à côté d'Hebron et dans les colonies de peuplement sionistes implantées au nord de la mer Morte.

Il s'agit là d'une tentative éhontée menée sous les auspices d'Ariel Sharon le Président du Comité ministériel des colonies de peuplement et de Matityahu Droblless, coprésident du département des colonies de peuplement de l'Organisation sioniste mondiale, pour convertir les colonies de peuplement sionistes illégales en municipalités "autonomes". Le principal objectif visé est l'expansion rapide des colonies et l'augmentation de la population juive de façon à créer des "faits accomplis" sur lesquels il serait difficile à un gouvernement travailliste de revenir s'il était élu en juin. D'après Droblless, 400 unités de logement nouvelles seront construites dans les colonies pour accroître de 4 000 le nombre de juifs israéliens "habitant" dans les territoires palestiniens occupés.

Le gouvernement militaire affirme que seules des terres appartenant à "l'Etat" seront utilisées à cette fin et pourtant plus de 400 hectares de terres appartenant à des Palestiniens ont été saisis. Les propriétaires terriens palestiniens ont contesté cette saisie illégale à la Cour suprême, mais il est plus que probable que le Gouvernement israélien se livrera à de multiples manoeuvres dilatoires pour tourner toute décision qui pourrait être prise et que, comme par le passé, il continuera à encourager la confiscation de nouvelles terres appartenant à des Palestiniens et l'implantation de colonies de peuplement sur ces terres.

La vérité est tout simplement que l'acquisition de terres en Palestine a toujours été un des principaux objectifs du mouvement sioniste. Il n'y a de colonie de peuplement sioniste, ni d'Etat sioniste sans confiscation de terres palestiniennes.

Cette dernière insulte aux efforts et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à la résolution 465 du Conseil de sécurité, constitue une violation directe de la quatrième Convention de Genève de 1949 qui est applicable à tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël en 1967. Alors que l'Assemblée générale a reconnu par sa résolution 34/65 du 29 novembre 1979 que les Accords de Camp David "n'ont aucune validité", il est clair que ces dernières initiatives israéliennes sont une conséquence directe desdits accords.

J'ai été chargé, en appelant votre attention sur cette situation qui s'aggrave très sérieusement, de vous demander de prendre toutes mesures que vous estimeriez nécessaires pour mettre fin à la mainmise illégale d'Israël sur ces terres.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zehdi Labib TERZI